

# **Technicien Agricole**

Formation continue en 1 an

Titre homologué de niveau IV CTA (Certificat de Technicien Agricole )

### **OBJECTIFS**

⇒ Acquérir une formation professionnelle agricole, pour devenir

## RESPONSABLE D'EXPLOITATION

⇒ Obtenir la capacité professionnelle pour l'accès aux aides à l'installation et prêts bonifiés. Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) moins de 40 ans





### DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE FINANCEMENT

- Formation continue financée par : le Conseil Régional
- Possibilités de prise en charge : Pôle emploi, ASP, CIF, VAE...

## Contenu et méthode pédagogique

#### 3 Unités

- \* Coordination, conduite durable et développement des activités agricoles de l'entreprise
- \* Gestion des relations, de la situation économique et financière de l'entreprise agricole
- \* Entreprenariat

Un stage pratique en entreprises de 12 semaines, décomposé en séquences alternant avec les périodes de formation à la Maison Familiale



# **Technicien Agricole**

Apprentissage 2 ans

Titre homologué de niveau IV
CTA (Certificat de Technicien Agricole )



Etre âgé de 18 à 25 ans
 Les plus de 25 ans peuvent entrer en apprentissage sous certaines conditions



# LES PLUS DE LA FORMATION

- L'apprenti est considéré comme un employé avec un contrat de travail en CDD
- Il bénéficie des 5 semaines de congés payés
- Il est rémunéré selon son âge et l'année de formation
- Il dispose d'un maître d'apprentissage qui lui transmet son savoir faire
- Il dispose d'une formation complète qui lui permet de créer une exploitation dès l'obtention du diplôme

### **OBJECTIFS**

- ⇒ Obtenir la capacité professionnelle d'installation agricole
- ⇒ S'installer en tant qu'exploitant agricole
- ⇒ Travailler comme chef de culture
- ⇒ Poursuivre en BTS

### LES STAGES ET LA FORMATION

#### 6 Unités

- \* La conduite de l'activité de production agricole
- \* L'achat, la vente des produits de l'exploitation
- \* La gestion économique et financière de l'entreprise
- \* La vie professionnelle et sociale, l'organisation du travail
- \* Les tâches administratives de l'entreprise
- \* Le management général de l'entreprise

#### 20 semaines de formation et 27 semaines en entreprise par an

Les apprentis alternent entre le lieu d'apprentissage et la MFR suivant un rythme d'1 semaine à la MFR et 1 semaine chez le maître d'apprentissage